

BULLETIN MUNICIPAL

PUYREAUX



LE CHATELARD

2^{ème} semestre 2022

Le Mot du Maire

Chers Podiorégaliennes et Podiorégaliens,

Je commence la rédaction de cet édito avec enthousiasme et surtout plus de sérénité. Le retour à la normale semble être acté. Nous sommes en train de reprendre toutes nos habitudes, il existe encore quelques cas COVID, mais il semble que nous allons vivre avec un certain nombre d'années.

Vous avez vu le chantier du bourg se terminer, maintenant nous sommes passés à l'étude d'un moyen pour ralentir la vitesse des véhicules sur Puygelier dans un premier temps, puis des Sablons. Malheureusement, aucun procédé ne pourra faire ralentir un pourcentage d'automobilistes totalement irresponsables.

Cette période estivale n'empêche pas la continuité de nos travaux sur la commune. Nous essayons quand c'est possible de les faire en interne grâce à notre agent et certaines fois avec la mutualisation des agents des communes voisines. Nous avons pris pour l'été, un jeune du secteur, pour nous donner la main et essayer de suivre l'entretien d'une végétation de plus en plus prolifique.

Dès août, une épicerie ouvrira ses portes à côté de l'école au N°4 Grand rue ; jouons le jeu et faisons fonctionner ce nouveau commerce à Puyréaux. La commune lui offre le loyer pendant un an pour faciliter son démarrage.

Pour finir, je vous invite plus que jamais à ne pas baisser les bras et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le Maire, Didier BERTRAND



Bienvenue aux nouveaux petits podiorégaliens

Eléonore Garrat
Née le 18 Juin 2022
Les Albizias



Nos regrettés défunts

M. COMTE Marcel
6 rue de la Petite Moussigère
Décédé le 11 Avril 2022
A l'âge de 76 ans

Mme PETIT Lydie
2 résidence de la Pépinière
Décédée le 12 Avril 2022
A l'âge de 83 ans

Mme RIVET Jeanne
12 Bois de la Loge
Décédée le 27 Avril 2022
A l'âge de 92 ans

Mme PAROLIN Inès
11 bis chemin du bois du Signe
Décédée le 21 Mai 2022
A l'âge de 94 ans

Nos Associations communales

Dates à retenir

7 Septembre 2022 : Cours de danses orientales à 18h30 tous les mercredis avec 2 séances offertes. Renseignements par mail à djemaaya16@gmail.com

13 Septembre 2022 : Reprise section Fitness organisée par le CJRP (renseignements au 06.85.91.71.12)

5 Novembre 2022 : Concours de Belote organisé par le Club des Aînés

19 ou 20 Novembre 2022 : Repas et spectacle « CELTES de tous pays-chants de marins » à Jonzac organisé par le Club des Aînés

26 Novembre 2022 : Marché de Noël organisé le CJRP

17 Décembre 2022 : Repas de Noël organisé par le Club des Aînés

Informations communales



Epicerie « Chez Nana »

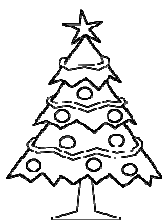
A partir du 1^{er} Août, vous pourrez profiter des produits de l'épicerie « Chez Nana » située au 4 grand'rue.

Les horaires d'ouverture du Lundi, Jeudi et Vendredi sont de 11h à 20h30 et pour le Samedi et le Dimanche de 9h à 16h30.

Il y aura également un dépôt de pain et de viennoiseries.

Nous lui souhaitons une très grande réussite pour cette petite épicerie.

Concours de Maisons illuminées 2022



Après une année blanche pour 2020 en raison de la crise sanitaire, une année 2021 avec peu d'inscriptions et un contexte sanitaire compliqué avec un taux de contamination très élevé, nous avons pris la décision de ne pas réunir de jury. Mais nous avons offert un lot aux participants pour les remercier de leur implication et de leur fidélité à ce concours.

Nous espérons pouvoir réaliser cette édition 2022 avec un grand nombre de participants et un passage de jury.

Les dossiers de participation et le règlement seront à retirer en mairie ou par mail à fsouchard@puyreaux.fr à partir du 4 Novembre 2022 jusqu'au 15 Décembre.

La date de clôture des inscriptions est le 15 Décembre 2022.

Décorations des rues pour Noël 2022

Toujours en raison de la crise sanitaire et des règles imposées, nous n'avons pas pu décorer l'ensemble des rues pour Noël 2021. Nous avons choisi de décorer les abords de l'école afin de faire pétiller les yeux de vos chérubins, ce qui a été fait par deux conseillères municipales et leurs enfants et petits-enfants. Dans chaque hameau, un sapin a été installé par notre agent communal, Damien, et certains habitants ou conseillers ont décoré ce sapin et nous les en remercions.

Pour Noël 2022, nous avons prévu d'innover grâce au talent de notre agent communal. Innovation à découvrir en décembre.

Repas des Aînés

Si les conditions le permettent, la Municipalité organisera un repas des Aînés au printemps 2023. Les bénéficiaires de ce repas doivent avoir au moins 65 ans dans l'année. Le seul document officiel en notre possession, est la liste électorale. Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale ou bien nouveau venu sur la commune, merci de vous signaler en Mairie ou par mail.

Déchets ménagers et recyclables

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter vos déchets ménagers (sacs noirs) et recyclables (sacs jaunes) dans les containers se trouvant à la salle polyvalente.

Vous pouvez retrouver les jours de passage de la collecte des déchets sur le site de votre commune « puyreaux.fr. » ainsi que sur le site de Calitom. »

Travaux d'aménagement du bourg / Voirie

Les travaux de réfection des trottoirs ont eu lieu courant du mois d'Avril et correspondent mieux à nos attentes. Néanmoins, ce revêtement perméable laisse aussi la place aux mauvaises herbes et nous ne pouvons pas utiliser de désherbant chimique pour les éradiquer. Notre agent communal fait tout son possible pour gérer cela et nous remercions les riverains qui entretiennent leur "pas de porte".

Quelques travaux complémentaires, pour mieux gérer les évacuations pluviales, ont également été réalisés durant cette période sur la RD6, ainsi que la mise en place d'un passage piéton au niveau de la mairie.



Malgré la qualité des travaux réalisés par l'entreprise COLAS, deux affaissements de chaussée ont été constatés au niveau du croisement de la rue du cimetière et de la RD6. Suite aux constatations établies par l'Agence Départementale de l'Aménagement (ADA) d'Aigre, l'entreprise Colas s'engage à intervenir au printemps 2023, ce qui permettra à la chaussée de se stabiliser correctement avant une intervention trop précoce.

Suite à notre demande, l'ADA a missionné une équipe sur la RD 115 afin de re-profiler légèrement la voirie avant des travaux plus importants l'année prochaine.



Nous continuons notre programme annuel de réfection de voirie, subventionné en partie grâce au FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) avec la route de la Grenouillère sur laquelle un revêtement bicouche a été réalisé.



Informations préfectorales

Petit rappel pour l'utilisation des drones selon l'Arrêté du 3 Décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord : Il est interdit de voler en agglomération au-dessus de l'espace public (rues, bâtiments, mais aussi au-dessus de certains parcs, fleuves, rivières, plages, etc.) et de l'espace urbanisé. Pour conserver des relations de bon voisinage et de respect de la vie privée, il convient de respecter cet arrêté.

Opération Tranquillité Vacances



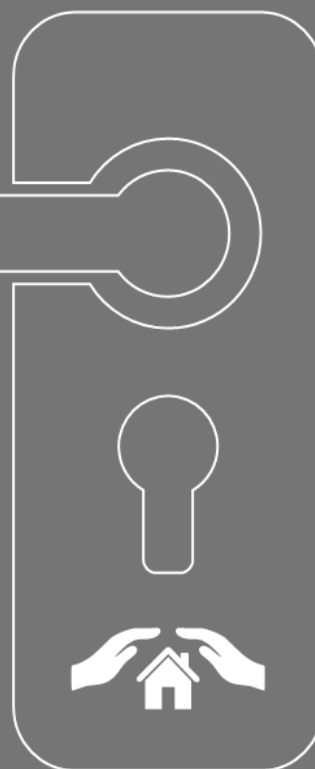
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez
de la surveillance de votre domicile
en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**



Scannez le QR code pour
vous inscrire en ligne



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SUIVE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

Informations CALITOM




**Le tri des déchets alimentaires :
un geste à fort impact**

2022 ON SE PRÉPARE !
2023 ON PASSE À L'ACTION !
2024 ON A TOUT DE NOS DÉCHETS !

Restes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent près d'un quart de déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Ils constituent donc un enjeu décisif en matière de réduction et de valorisation. La réglementation s'est emparée du sujet : au 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Pour permettre à tous d'avoir accès à une solution de tri, le programme J'agis pour réduire engage de nombreuses actions d'accompagnement sur l'ensemble de la Charente : mise à disposition gratuite de composteurs, déploiement de points de compostage de

quartier ou en pied d'immeubles, subventions à l'acquisition de poules et de poulaillers...

Trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, c'est aussi limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement. **Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an.** Un coût qui va fortement évoluer dans les années à venir avec l'augmentation de la taxe sur les tonnages enfouis qui passera de 32 à 65€ HT/tonne en 2025. Alors on a tout à y gagner !

i Retrouvez toutes les aides financières et des conseils pratiques sur le site www.jagispourreduire.com

Communauté de Communes Coeur de Charente



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal appelé communément PLUI entrera en vigueur à partir de février 2023 après approbation par le conseil communautaire de la Communauté de Commune.

Une enquête publique aura lieu durant le mois de novembre afin de vous informer sur les orientations choisies tout au long de ces dernières années.

Trois grandes zones se dessineront :

- les zones urbaines
- les zones agricoles
- les zones naturelles et forestières

Plusieurs sous-secteurs seront créés afin de permettre une extension urbaine maîtrisée et un développement économique de proximité prenant en compte les activités de loisirs et touristiques.

Ce PLUI nous permettra une meilleure cohérence sur l'ensemble du territoire Cœur de Charente et favorisera la part aux énergies renouvelables. Une priorité sera mise pour la protection des terres agricoles et la sauvegarde de la biodiversité avec des zones et éléments paysagés à préserver.

Informations Pays du Ruffécois

L'ambroisie, un enjeu de santé publique ! Nous sommes tous concernés, chacun peut agir !

Cette plante envahissante dont le pollen est à l'origine de troubles allergiques multiples et graves (conjonctivites, rhinites, urticaire, eczéma et asthme) est devenue un véritable enjeu de santé publique avec des conséquences sanitaires et économiques fortes. Elle est inscrite dans la loi depuis 2016 comme espèce nuisible à la santé humaine.

Le territoire du Ruffécois est particulièrement touché par la présence de cette plante. Afin de lutter efficacement contre sa prolifération, le PETR du Pays Ruffécois en partenariat avec la FREDON et l'Agence Régionale de Santé mène des actions de sensibilisation, de prévention et de formation auprès des collectivités, du grand public et des scolaires.

Comment reconnaître l'ambroisie ?

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du Nord. La graine germe en avril-mai, émet son pollen à partir d'août avec un pic pollinique en septembre, produit ses graines en automne et disparaît en hiver.

Sa feuille verte des deux côtés est profondément découpée ; elle n'émet aucune odeur lorsqu'on la froisse. Sa tige est plutôt rougeâtre, ronde et velue.

Attention, une confusion est possible avec l'armoise commune dont la face inférieure de la feuille est gris argentée et qui dégage une odeur forte quand on la froisse.



Levée - Avril à mai
octobre



Croissance - Juin à août



Floraison Août à

Où peut-on la trouver, comment se déplace-t-elle ?

Cette plante très prolifique préfère les espaces nus. On peut la trouver dans son jardin, sur les espaces publics (bords de route, chemins de campagne), dans les champs.

Les vecteurs essentiels de dispersion sont les pneus des véhicules, les eaux de ruissellement, les graines pour oiseaux, le déplacement de terre et de remblais infestés.

Nous sommes tous concernés, agissons ensemble !

Si vous découvrez de l'ambroisie, vous devez signaler sa présence :

- ▲ Par smartphone, en téléchargeant l'application « signalement ambroisie »
- ▲ Par Internet à l'adresse <http://www.signalement-ambroisie.fr/>
- ▲ En informant votre mairie

Pour empêcher l'apparition et le développement de la plante :

- ▲ Évitez les sols nus
- ▲ Arrachez-la lorsqu'elle est peu présente : la meilleure période étant d'avril à mi-juillet avant la floraison

L'ambroisie est une plante envahissante et dangereuse pour la santé. Détruisez-la !

Plus d'info sur « l'Observatoire de l'ambroisie » : lien <http://www.ambroisie.info>

Un petit résumé des manifestations organisées par la Municipalité

Nettoyage de printemps du 19 Mars 2022



Le 19 Mars, notre traditionnel nettoyage de printemps a pu retrouver sa période habituelle. Toujours autant de podiorégaliens (grands et petits) présents mais également des participants de nos communes voisines venus nettoyer les petits chemins et routes de Puyréaux.

Afin de retrouver nos habitudes, nous avons pu profiter d'un apéritif commun aux participants ainsi que d'un repas offert par la Municipalité.

Très peu de déchets ont été ramassés puisque nous avons effectué un nettoyage 6 mois auparavant. Malheureusement, nous avons encore dû récolter environ 70 masques trainant dans les rues, peut-être à la recherche de leurs propriétaires ??!!!

Repas des Aînés du 20 Mars 2022

Le 20 Mars 2022, nous avons organisé le Repas des Aînés sous sa forme traditionnelle et avons pu profiter de la présence de nos anciens. Ils ont dégusté un repas préparé par notre restaurant L'Escale que l'équipe municipale, leurs conjoints et enfants leur a servi avec un plaisir partagé.

En espérant à nouveau les retrouver en 2023.

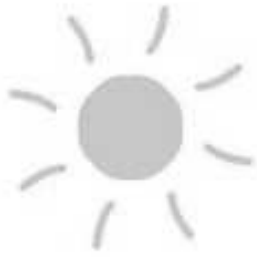
Commémoration du 8 Mai 2022



Grâce à un retour à la normale, cette cérémonie du 8 Mai a eu lieu en présence d'un grand nombre de participants, de nombreux enfants qui ont activement participé à cette commémoration en mémoire de nos combattants tombés pour la France.



LE COIN DES ENFANTS



Compare ces deux dessins et trouve les 7 éléments qui manquent dans celui du bas.
Dessine-les à la bonne place.



LE COIN DES GRANDS

NIVEAU DIFFICILE

POISSONS

R J N F G K Z E G K V F R M R B K P P X
I F W V N O H T R G M D R A M A L A C V
T E O I M H U J Y G R A L Y T P I V G R
L S L E T K M D A A N E Q A R E I B L H
E P C I G L F E H E I O L U C V G M T L
U A Q L B E L C D A D A C O E I I U U E
R D T L K Z N H R A D A E B U R P H O Y
O O C E B I B W V U R I R V A P E O X R
M N W Ç H A D D C U L U C O I L A A R Ç
S R C C U D Y A I P D A A L D T E J U T
J E E W Ç Y R B A R S U J D R T Y I X O
C O R F V R S V I T A I J L I E U V N J
N A N A A E N R A S C A S S E M L R X E
I W I B X B K G P N J N A L R E M Q X S
H T E U N Ç N R D I E K P I R I X G K B
P A R G J O I U P U X E Ç Ç O H X Z Z E
U F J M L L A K O Q C O S Z M P F M T L
A G O E P C A M H E E U G O B R G Q P O
D Y I N A G E O I R E S H H Z O J K O S
Q G K T B M O L E N I D R A S T A T J Z

BALEINE
BAR
BARRACUDA
BOGUE
CALAMAR
CASTAGNOLE
CERNIER
CHINCHARD
CLOWN
CONGRE
DAUPHIN
DAURADE
DORADE
ESPADON
LIEU
LOUP
MAQUEREAU
MERLAN
MORUE
NAGEOIRES



ORPHIE
PLIE
RAIE
RASCASSE
REQUIN
ROUQUET
SARDINE
SOLE
TACAUD
THON
TROPICAL
VIEILLE
VIVE



Sudoku

			3			7	6	2
	3	5		8	2		9	
	6		4			5	8	3
		4	5			8		7
2		7			8	6		
6	2	1			7		5	
	7		1	9		2	4	
9	4	3			6			

5				2	7	8	4	3
7	3			9				
		2	4			5		
4		3	6	8			2	
				1				
	9			5	4	6		8
		7			1	3		
				7			9	6
9	4	5	8	3				7

	1	5	8		6	7		
		7					1	8
			4				5	
9			3	6				5
	6	8	7		1	3	9	
1				8	5			2
	8				9			
3	4					8		
		9	6		8	2	4	



Mousse au chocolat

Pour 6 personnes

Très facile

Bon marché

Préparation : 15 minutes

Pas de Cuisson

Ingrédients :

- 200g de chocolat noir (% de cacao selon votre goût) en petits morceaux
- 8 œufs

Etape 1 : Faire chauffer le chocolat coupé en petits morceaux au bain-marie (pour les puristes) ou au micro-ondes à puissance moyenne (pour les pressés)

Etape 2 : Séparer les jaunes des blancs et réserver 4 jaunes et mettre les 8 blancs d'œufs dans un saladier

Etape 3 : Monter les 8 blancs en neige jusqu'à obtenir une consistance très ferme.

Etape 4 : Mélanger les 4 jaunes au chocolat très légèrement refroidi.

Etape 5 : Incorporer délicatement le mélange chocolat et jaune d'œufs aux blancs montés en neige.

Etape 6 : Disposer le mélange dans les contenants de votre choix et stocker au réfrigérateur minimum 6 heures avant dégustation

Bonne dégustation avec modération (ou pas)

INFOS UTILES

MAIRIE 05.45.22.26.09

27, Rue Eugène de Thiac

Attention : Nouvelles adresses mail

Secrétariat de mairie : mairie@puyreaux.fr

Maire : M Didier Bertrand : dbertrand@puyreaux.fr

Adjoints :

M Laurent Vidal : lvidal@puyreaux.fr

M Gérard Coinchelin : mairie.puyreaux3@orange.fr

Mme Florence Souchard : fsouchard@puyreaux.fr

Site internet : www.puyreaux.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h à 12h,

Mardi et Vendredi 14h à 17h30

SIVOM 05.45.22.51.81

Mail : sivom16230@orange.fr

Ouvert les Jeudi et Vendredi matin

Bibliothèque le Petit Mairat

16230 St CIERS

ECOLE PUYREAUX 05.45.22.28.67

2, Grand' Rue

ECOLE St CIERS 05.45.22.74.32

Rue de l'Eglise

DECHETTERIE 05.45.22.46.03

2, Le Petit Pont

16230 PUYREAUX

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi

9h à 12h – 14h à 18h

BIBLIOTHEQUE LE PETIT MAIRAT

16230 SAINT CIERS 05.45.22.51.81

Email : bibliosaintciers@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : Matin sur rendez-vous

Après-midi : 16h à 18h,

Mercredi : 10h à 12h

Jeudi : Sur rendez-vous

Samedi : 9h30 à 12h30 le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois

POMPIERS 05.45.22.72.35

Avenue Paul Mairat

16230 MANSLE

Communauté de Communes Cœur de Charente

Assainissement collectif et non collectif et

Urbanisme (PLUI) 05.45.20.71.33

16230 MANSLE

URGENCE : 112

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

LA POSTE 36.31

17 rue Grange du Chapitre

16230 MANSLE

CABINET MEDICAL 05.45.22.23.23

Bd Gambetta

16230 MANSLE

KINESITHERAPEUTES 05.45.22.51.34

Square Jean Bouillon

16230 MANSLE

Corine GILLES – Philippe BARTHELET –

Laurent GILLES

PHARMACIE DE MANSLE

15 rue Grange du Chapitre

05.45.22.20.37

GENDARMERIE 05.45.20.30.19

Segellas

16230 MANSLE

CABINETS INFIRMIERS de MANSLE

GREGOIRE Caren

VIGIER Magalie

MADIGOUT Sophie

05.45.22.78.56

FLEUREAU Danièle

CONCESSION Damien

05.45.22.73.10

AUBIN Amélie

ROBERT Marie-Laure

RASPILER Agnès

05.45.22.22.24

OLIVEIRA Vanessa

05.45.22.74.27

MEDIATHEQUE

05.45.22.74.30

21 Rue Grange du Chapitre

16230 MANSLE

OFFICE DU TOURISME du PAYS du RUFFECOIS :

Place Gardoire

16230 MANSLE

05.45.20.39.91

CABINET VETERINAIRE :

05.45.22.27.47

Dr HEINSTRE Mauve

La Gagnarderie

16230 FONTCLAIREAU